



Cahier des charges Conférences Jardiner Autrement



Changeons nos habitudes au jardin

Contexte

Initié en 2008, le plan Ecophyto vise à réduire progressivement l'usage des produits phytosanitaires. Les espaces verts gérés par des professionnels et jardins d'amateurs consomment entre 5 à 10% des quantités vendues en France. Le projet Jardiner Autrement vise à informer, sensibiliser et aider les 17 millions de jardiniers amateurs à se préparer au mieux aux évolutions réglementaires, comme [la loi Labbé qui entrera en application au 1^{er} janvier 2019](#).

La [Société Nationale d'Horticulture de France \(SNHF\)](#) a été missionnée par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), les ministères chargés de l'Ecologie et de l'Agriculture pour créer, gérer et animer la plateforme nationale d'information et d'échanges à destination des jardiniers amateurs : <https://www.jardiner-autrement.fr/>. Au sein de la SNHF, le projet Jardiner autrement est supervisé par **Jean-Marc MULLER** (Vice-Président en charge du pôle « Jardiner Autrement ») et piloté par le groupe de bénévoles dédiés avec l'appui de Pablo BADIN (chargé de projet « Jardiner Autrement » – pablo.badin@snhf.org – 01 44 39 78 70).

Depuis 2012, la SNHF a co-organisé plus d'une quarantaine de conférences d'une demi-journée dans différentes régions de France, pour **présenter les actions de mobilisation des jardiniers amateurs autour des objectifs de réduction d'usage des pesticides du plan Ecophyto**. Les conférences, intitulées «JARDINER AUTREMENT, changeons nos habitudes au jardin» ont dans la majorité des cas été co-organisées avec des structures membres de la SNHF (associations, sociétés horticoles, collectivités...).

En 2018, la SNHF recherche de nouveaux partenaires, susceptibles d'accueillir de nouvelles conférences gratuites et ouvertes à tous.

Organisation

Plusieurs types d'organisation de conférences sont possibles, en collaboration avec la SNHF dans le cadre de la nouvelle convention signée avec l'AFB. Ainsi, la SNHF est ouverte à différents partenaires, tels que :

- les sociétés horticoles et associations adhérentes de la SNHF et les associations prioritairement signataires et co-signataires de l'accord-cadre sur la réduction de l'usage des pesticides,
- les collectivités locales prioritairement membres de la SNHF...

Les conférences se tiennent sur l'ensemble du territoire (métropole). Un programme indicatif est proposé dans ce document. Les lieux, dates et programmes définitifs seront définis **en étroite concertation** entre la SNHF et le référent de la structure partenaire accueillant la conférence.

Ces conférences pourront **s'intégrer dans les programmes existants** des partenaires, par exemple : Journées du développement durable, Rendez-vous au jardin, Fêtes des plantes, Journée de la biodiversité... ou encore à la suite des assemblées générales des associations ou sociétés horticoles.

Les horaires des conférences seront définis conjointement entre la SNHF et la structure partenaire. Les conférences pourront par exemple se dérouler l'après-midi, de 14h à 17h. Une pause sera organisée en milieu de conférence, et un repas sera offert aux organisateurs et intervenants.

Le public visé est large : jardiniers amateurs et grand public, ainsi que les structures impliquées dans Ecophyto, menant des actions (sensibilisation, formation...) envers les jardiniers amateurs. Ces structures peuvent être des associations et sociétés horticoles, ou des acteurs du territoire (relais vers les jardiniers amateurs : responsables d'espaces verts, associations, collectivités, enseignants, FREDON...).

Aspects logistiques

La SNHF :

- ✓ Organise les inscriptions à la conférence
- ✓ Invite les institutionnels / structures / associations / intervenants... dont les contacts lui ont été transmis par son partenaire
- ✓ Invite son réseau dans la région de la conférence
- ✓ Prend en charge les frais pour la pause et du repas des intervenants et organisateurs, sur présentation préalable de devis par le partenaire et acceptation par la SNHF
- ✓ Prend en charge les frais de déplacement des intervenants
- ✓ Produit un communiqué de presse qu'elle diffusera à son carnet d'adresses ainsi qu'auprès de la Presse Quotidienne Régionale (PQR) dont les contacts auront été transmis par le partenaire
- ✓ Produit les supports nécessaires à la communication : affiches, flyers. Leur nombre sera déterminé en concertation entre la SNHF et le partenaire. Ces documents pourront être affichés et distribués lors d'événements antérieurs (salons, fêtes des plantes...)
- ✓ Assure la promotion sur les sites web « JARDINER AUTREMENT » et « SNHF »
- ✓ Fournit des supports et documents d'informations pour le jour J : [le guide pour jardiner + nature](#), [le guide pour les enfants « Jardine au fil des saisons »](#), [des fiches techniques biocontrôle](#), [la brochure « Protéger les plantes de son jardin avec le biocontrôle »](#)
- ✓ Impression du programme pour les participants.

Le référent partenaire :

- ✓ Trouve une salle équipée (voir ci-après) et si possible gratuite
- ✓ Sélectionne le café/traiteur pour la pause (eau, café, jus de fruits, gâteaux) et le cocktail de remerciements (alcool, jus de fruits, eau, petits fours) ; il soumet un devis à la SNHF pour acceptation
- ✓ Organise l'émargement (liste des inscrits remise par la SNHF), la pause et le cocktail de remerciements
- ✓ Indique à la SNHF les noms et coordonnées des institutionnels / structures / associations à inviter et propose les intervenants potentiels qui seront sélectionnés en accord avec la SNHF
- ✓ Contacte la ville d'accueil pour la communication locale : insertion dans les programmes, sur leur site web et leurs journaux, affichage, flyers.... La ville doit pouvoir fournir les contacts pour la PQR au partenaire, qui les transmet à la SNHF pour la communication auprès de la PQR
- ✓ Fournit tous les logos nécessaires voire toutes formes de parrainage (logos municipalités, sociétés ou associations locales)

- ✓ Invite son réseau. Par exemple si le partenaire est une collectivité locale : invitation du CAUE, parcs et jardins, espaces verts... S'il s'agit d'une association ou d'une société horticole : invitation de ses membres et associations partenaires

La salle de conférence

- ✓ L'objectif visé est de réunir le maximum de personnes par conférence (à titre indicatif, une salle d'une capacité de 80-100 personnes est souhaitable)
- ✓ Les salles seront équipées pour la sonorisation (micros, sono, etc.) et de matériel de projection (la SNHF peut si besoin apporter un ordinateur portable). Il faut également prévoir un espace d'affichage pour l'exposition « Jardiner autrement », par exemple sur grille (21 panneaux, format A3 paysage). Une partie de la salle devra pouvoir accueillir la pause
- ✓ Les participants venant en voiture ou par les transports en commun, le lieu retenu sera si possible en centre-ville, avec facilités d'accès et de stationnement
- ✓ Les aménagements de la salle et des espaces (avec la décoration) sont assurés par les structures d'accueil
- ✓ Avant l'ouverture, l'émergagement est organisé par le référent de la structure d'accueil (2 ou 3 personnes nécessaires)

NB : les frais de déplacement des membres des sociétés adhérentes et associations ne pourront pas être pris en charge. Les organisateurs, conférenciers et participants à la table ronde interviennent à titre gratuit (sauf cas exceptionnel et uniquement après accord express de la SNHF). Leurs frais de déplacement seront pris en charge par la SNHF sur présentation des justificatifs originaux. Les frais seront si possible limités en choisissant des intervenants locaux, identifiés avec la structure d'accueil. Les billets de train sont remboursés sur la base d'un billet 2^{nde} classe ; les déplacements en voiture sont remboursés au forfait kilométrique à 0,308€/km + péage sur justificatif.

Programme indicatif

Le chargé de projet « Jardiner Autrement » anime la demi-journée, fait respecter les temps de prise de parole et modère les débats.

Le programme ci-dessous est proposé **à titre indicatif pour une durée de 3h**, il pourra être adapté à chaque conférence, tant au niveau des interventions que de la durée.

13h30	Accueil des participants et émergagement
14h00	Ouverture : 10 min <i>Suggestions</i> : un représentant de la structure d'accueil (société adhérente, représentant de la ville d'accueil (élu...)) et/ou un représentant des ministères en charge de l'Ecologie ou de l'Agriculture.
14h10	Présentation du plan Ecophyto et des actions régionales spécifiques aux jardiniers amateurs (réduction des pesticides, épidémiosurveillance) : 20 min + 5 min de questions <i>Suggestions</i> : AFB, MAA, MTES, DRAAF, FREDON...
14h35	Présentation du projet JARDINER AUTREMENT par le chargé de projet à la SNHF : 20 min + 5 min de questions
15h00	Conférence sur les pratiques de jardinage permettant de limiter l'usage de produits phytosanitaires : 40 min + 10 min de questions <i>Suggestions</i> : animateur d'ateliers dans une association horticole, auteur d'ouvrages ou journaliste sur le jardinage...
15h50	Pause : 15 min

16h05

Témoignages organisés autour d'une table ronde : 45 min
Réponses à 2 questions définies par le SNHF et le partenaire organisateur
(présentation des actions en faveur de la réduction des pesticides et de la manière de les améliorer d'ici l'interdiction des pesticides en 2019)

Suggestions :

- *Prévoir si possible un animateur : journaliste France Bleu, AJJH...*

- *Témoignages : actions publiques (CROS, collectivités locales, espaces verts, FREDON ...), actions des sociétés adhérentes et autres associations locales (envisagées ou mises en œuvre), jardiniers.*

16h50

Echanges entre intervenants et avec les participants : 15 min

17h05

Clôture par la SNHF et le partenaire : 5 min